

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLI-CITÉ.

Les abonnés avertiront les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçues:

- A Roubaix, aux bureaux du Journal. A Tourcoing, rue Nationale 15. A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grand-Place, (entrée par les débris Saint-Etienne). A Arras, rue de la Liberté, 15. A Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place à la Bourse, 3, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 2<sup>me</sup> FÉVRIER 1883

A L'ÉCHAFAUD!

La peine de mort pour crimes politiques est abolie depuis 1848. Attendons-nous à la voir bientôt inscrite de nouveau dans nos codes, par ceux-là mêmes qui en demandaient jadis l'abrogation avec la plus persistante énergie.

M. Fabre nous l'a dit, l'autre jour, à la tribune: « Si les princes avaient ourdi des complots, s'il ne s'agissait pas de les envoyer hors des frontières, il s'agirait de les envoyer à l'échafaud! »

Cette phrase, lugubre comme la chute d'un couperet sur le billot, prouve que les radicaux sont prêts à violer la loi, et à faire litière de leurs principes, pour assurer leur règne.

Mais elle démontre surtout d'une façon lumineuse qu'on n'a pas un seul reproche à relever contre les princes, et que depuis douze ans qu'ils sont rentrés en France, ils n'ont rien entrepris de contraire aux lois et à la « volonté nationale ».

Pourquoi les expulsez-vous alors? Qui nous dit qu'après les princes ne viendra pas le tour des amis des princes? Qu'après les amis des princes, vous ne supprimerez pas les députés de l'opposition; et après les députés, les citoyens suspects d'hostilité ou de tiédeur envers les maîtres du jour?

Car enfin, vous êtes dans la tradition révolutionnaire qui veut la suppression complète, la mort sans phrase de ceux qui font obstacle au torrent.

Et vous vous engagez dans cette voie des lois d'exception après avoir solennellement déclaré, il y a deux ans à peine, que la pensée humaine devait être libre dans toutes ses manifestations, que le rôle de l'État devait se borner à réprimer les désordres de la rue, les actes portant directement atteinte à la législation réglant la Constitution et le fonctionnement du gouvernement.

D'après nos renseignements, nous croyons pouvoir donner comme certain que le Sénat repoussera la proposition Fabre, si elle est votée par la Chambre, ce qui n'est point absolument sûr, et pour compléter les enseignements que nous donnons hier matin, nous pouvons ajouter que la plus grande partie de la gauche sénatoriale se joindra au centre gauche et aux droites pour rejeter toutes les mesures d'exception contre les prétendants.

Le Sénat est disposé à voter une proposition de loi qui sera présentée à titre d'amendement au projet adopté par la Chambre, proposition qui donnera au gouvernement le droit d'expulser tout prétendant qui conspirerait ou dont les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'État.

Elle ne peut naître et se développer que sous un gouvernement assez fort, assez sûr de lui-même pour qu'il ne se pose pas l'éternelle question de savoir si tel ou tel acte de l'opposition; si tel ou tel discours, tel ou tel manifeste ne menace pas son existence.

Or, vous n'êtes pas ce gouvernement. La liberté de l'enseignement vous fait peur; les décrets de mars l'atlestant.

La liberté d'association vous fait peur; l'expulsion des ordres religieux le prouve.

La liberté de la presse vous effraye, votre conduite à l'égard du Prince Napoléon le démontre.

La liberté pour les Princes de vivre sur le sol de l'Algérie qu'ils ont conquise, sur le sol de la France qu'ils ont défendue, vous jette dans de folles terreurs.

Et alors, vous avez recours aux mesures d'exception; vous exhumez du vieil arsenal des lois que vous combattez jadis, toutes celles qui vous paraissent propres à votre sécurité personnelle.

Et, comme si ce n'était point assez, votre rapporteur — c'est-à-dire celui qui a mandat de parler en votre nom, de faire connaître votre pensée intime — parle de l'échafaud qui a toujours été votre auxiliaire de choix, celui qui porte au loin la Terreur, et propage l'évangile révolutionnaire.

Dressez-là sur nos places publiques, votre machine de mort; joignez le sang à l'imbécillité, afin que la prédiction de Thiers se réalise plus complètement encore.

Mais, prenez garde, les journées de Septembre engendrent Thermidor; la réaction mesure toujours ses effets aux causes qui l'ont engendrée.

PIERRE SALVAT.

STRATÉGIE PARLEMENTAIRE

On se livre aux pointages les plus minutieux pour savoir si la loi des prétendants passera au Sénat ou sera repoussée. L'incertitude est grande.

On fait cette remarque que 117 des sénateurs actuels appartiennent à l'Assemblée nationale lors du vote du 8 juin 1871 sur l'abrogation des lois d'exil. Sur ces 117 sénateurs, 83, dont 36 des groupes de la gauche et du centre gauche dissident, votèrent pour l'abrogation; 36 votèrent contre et 8 s'abstinèrent.

D'après nos renseignements, nous croyons pouvoir donner comme certain que le Sénat repoussera la proposition Fabre, si elle est votée par la Chambre, ce qui n'est point absolument sûr, et pour compléter les enseignements que nous donnons hier matin, nous pouvons ajouter que la plus grande partie de la gauche sénatoriale se joindra au centre gauche et aux droites pour rejeter toutes les mesures d'exception contre les prétendants.

Le Sénat est disposé à voter une proposition de loi qui sera présentée à titre d'amendement au projet adopté par la Chambre, proposition qui donnera au gouvernement le droit d'expulser tout prétendant qui conspirerait ou dont les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'État.

La Chambre haute est bien décidée à ne pas aller plus loin, fallût-il même porter la question devant les électeurs, en prononçant la dissolution de la Chambre.

Toutefois, comme on craint, dans un certain milieu, que le Sénat ne se laisse arracher quelque concession, on voudrait le placer en face de la proposition Floquet, qui réunirait à peine les voix de l'Union républicaine.

A cet effet, il est question de demander, lors du vote, un scrutin secret qui permettrait à ceux des députés à qui les mesures d'exception répugnent, et qui vous draient amener le Sénat à enterrer cette question, de voter la proposition Floquet. Ce sont des membres de l'ancien centre gauche qui veulent prendre l'initiative de cette campagne.

L'union démocratique et l'union républicaine

La Réforme, journal de M. Waldeck-Rousseau, publie l'entretien suivant: On lit dans la Petite France, journal de M. Wilson:

« Les membres de l'union démocratique se sont rencontrés dans les couloirs avec un certain nombre de membres des autres groupes; ils se sont longuement entretenus avec eux de la crise ministérielle, et ils ont été d'accord pour faire remonter au groupe de l'union républicaine, qui avait voulu créer une Église à part dans la République, la responsabilité des divisions de la Chambre; il serait temps, ajoutaient-ils, de mettre un terme à cet état de choses, et de reconstituer, sur des bases solides, le parti républicain et les différents groupes qui le composent »

Il nous paraît difficile d'entasser, en si peu de lignes, autant de maladresses et de calomnies. D'abord, il est ridicule de dire que cent quatre-vingt républicains forment, à la Chambre, une Église à part. Ensuite, cette Église, si Église il y a, n'a jamais été fermée; elle n'a jamais excommunié personne.

C'est elle, au contraire, qui a été excommuniée sous le ministère de M. de Freycinet, clier à l'union démocratique. Enfin, elle a si peu contribué à la crise ministérielle, qu'elle a décidé, à l'unanimité moins une voix, qu'elle soutiendrait le projet du gouvernement dans la question des prétendants.

Il nous répugne de supposer que M. Wilson ait pu inspirer cette petite note sournoise. Il sait trop que, quand on veut précéder l'union aux gens, on ne commence pas par les faire insulter. Le journal de son Église nous paraît avoir des rédacteurs mal habiles: il fera bien de surveiller leur prose.

LE GÉNÉRAL DE LA MOTTE-ROUGE

Le général Chanzy aura précédé de peu de jours dans la tombe celui qui l'a précédé dans le commandement de l'armée de la Loire pendant l'invasion. Le général de la Motte-Rouge est mort hier, en son château de la Motte-Rouge (Côtes-du-Nord), à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Le général, sorti de Saint-Cyr en 1821, a eu une carrière militaire très active et très brillante. C'est en Crimée qu'il fut fait général de division en 1855. Il commanda depuis, pendant la campagne d'Italie, à la suite de laquelle il prit sa retraite.

En 1869, le gouvernement présenta ce général comme candidat dans son pays, à St-Brieux, contre Glais-Bizoin, député sortant. Le général fut élu avec une majorité de 6,000 voix. Glais-Bizoin trouva, on le sait, une fiche de consolation à Paris, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Après le 4 septembre, le général fut rap-

pelé à l'activité. Il s'employa avec patriotisme à utiliser de son mieux les soldats sans fusils et sans semelles qu'on lui envoyait, mais le jour furieux ne lui tint pas compte de ses efforts, et après l'affaire d'Arthenay il lui retira son commandement pour le donner au général d'Aurelle de Paladines, qu'il devait, du reste, destituer quelques semaines plus tard.

Le dernier acte militaire du général de la Motte-Rouge fut de donner l'ordre de la Loire à être, en effet, un des juges du procès Bazaine.

Depuis, il alla vivre presque exclusivement à la campagne, en Bretagne, et c'est de Nantes que nous vient la nouvelle de sa mort.

Le général de la Motte-Rouge était un militaire plein de droiture et d'honneur, et dont la ténacité toute bretonne était légendaire dans l'armée. Au physique, c'était un homme de taille élevée, dont on n'oubliait pas la physionomie martiale, quand une fois on l'avait vu.

Il était grand-officier de la Légion d'honneur depuis 1873.

Louis GERMAIN.

REVUE DE LA PRESSE

M. Etienne Vacherot adresse au Soleil, en faveur des princes, une lettre très laïque, mais que nous reproduisons cependant en entier. Il est impossible de déterminer avec plus de précision les causes du mal social qui nous ronge, et d'en indiquer avec plus de clarté et de haute sagesse les principaux remèdes:

SUS AUX PRINCES!

« Monsieur le directeur,

« Chaque fois que j'entends parler d'attentat au droit commun, je n'y tiens plus. Quelles que soient les victimes, pauvres prêtres, humbles seigneurs, nobles princes, j'ai peine à garder mon sang-froid. J'ai pitié des gouvernements qui capitulent devant la force, mais je me révolte contre ces Parlements où l'on ne trouve jamais de majorité que pour la violence et l'iniquité. Je comprends les sectaires que le fanatisme égare. Je comprends les violents que la passion entraîne. Je ne les porte pas dans mon cœur. Mais je n'ai pas assez de mépris pour ces faux modérés, intrigants, faibles ou lâches, qui prêtent leur nombre aux ennemis de la justice et de la liberté. C'est, partout et toujours, la Plaine et le Marais qui font la puissance de la Montagne. Quand c'est l'article 7 que l'on propose, cet article qui prive du droit d'enseigner toute une classe de citoyens, vous le plus haute et la plus pacifique des missions, il ne trouve de majorité que dans le vent, comme mesure de prudence et de modération relative. Quand la dispersion des congrégations non autorisées est décidée, il s'en trouve qui la tolèrent sous la menace d'une dispersion des congrégations autorisées.

« Quand c'est l'immobilité des magistrats qu'on veut suspendre, il s'en trouve qui sont disposés à voter, par crainte d'une suppression complète. Maintenant que nos nouveaux ministres parlent de l'expulsion brutale des princes, il se rencontre beaucoup de ces gens, de la Plaine ou du Marais, qui croient tout simplement à la modération relative. Quand la dispersion des congrégations non autorisées est décidée, il s'en trouve qui la tolèrent sous la menace d'une dispersion des congrégations autorisées.

« Chose étrange! nos Chambres des députés ne s'entendent sur aucune des grandes questions de principe constitutionnel ou d'intérêt national. Mais dès qu'il s'agit de quelque expédition inique, elles se mettent tout de suite d'accord. Elles ne veulent aboutir sur rien, ni sur la réforme judiciaire, ni sur la loi des associations, ni sur la réorganisation de l'armée, ni sur la réforme de l'impôt, ni sur la question des

chemins de fer. S'il y a un mauvais coup à faire contre la justice et la liberté, l'accord se fait comme par enchantement. Voyez ce qui se passe dans l'affaire des princes. Le prince Napoléon vient de faire afficher un manifeste que public, toujours avide de nouveauté, a lu avec plus de curiosité que d'émotion.

« Cela suffit pour susciter la proposition Floquet pour laquelle est votée l'urgence, avec une telle spontanéité qu'on dirait que la majorité républicaine n'attendait que l'occasion pour se donner le plaisir de faire encore une loi contre le droit commun. Est-ce à dire que la proposition Jacobine plaise à cette majorité? Non, les Jacobins sont en petite minorité dans cette honnête Assemblée, qui est, comme l'enfer, pavée de bonnes intentions. Mais il faut bien faire quelque chose pour le salut de la République. Le ministère Ducloux s'avise d'un expédient qui donnerait une garantie aux amis effrayés, sans rien changer à l'état actuel des choses. Mais les violents veulent davantage. On négocie, on transige, et l'on imagine cet odieux expédient qui met les princes dans la nécessité de prendre le chemin de l'exil, pour sauver leur dignité et leur honneur. Voilà comment se reçoit une majorité dans cette Chambre profondément divisée; elle se refait toujours aux dépens de la justice et de la liberté.

« Les habiles ont joué la comédie de la peur. Le Sénat romain ne paraît pas plus effrayé, quand on y a appris que César avait passé le Rubicon avec son armée. Que cette comédie montée par les fortes têtes du parti républicain, à propos du manifeste peu magnifique du prince Napoléon, ait été prise au sérieux par le gros du parti, je n'ai pas de peine à le croire. Qui, ou a peur en ce moment, ou est nerveux et inquiet au parlement. Est-ce la fantasmagorie de la guerre civile évoquée par certains journaux du parti qui lui fait trembler? Croit-il, avec Arago, qui les a vus et comptés, aux légions, aux escadrons de l'armée vendéenne, aux 1,500 zouaves de Charette, cachés dans Paris, qui attendent que le signal pour fondre sur l'Élysée et le Palais Bourbon? Non, sa peur est tout autre: c'est le sentiment d'une situation qui empire chaque jour et met en péril l'existence même de la République. Notre gouvernement républicain recommence l'histoire du Directoire. A chaque faute qu'il fait, à chaque iniquité qu'il commet, il sent chanceler de plus en plus l'édifice que des malins habiles l'avaient aidé à construire. Il voit le pays perdre de plus en plus confiance en cette République qui n'est plus celle de Thiers. Il voit son inquiétude se traduire par des symptômes de plus en plus significatifs. Mais au lieu de se recueillir, de se confesser, de se frapper la poitrine, il accuse ses adversaires et malmené ses conseillers. C'est bien plus facile que de faire de la bonne politique.

« Il est une vérité que le parti républicain ne veut pas comprendre: c'est que, depuis que les gouvernements sont faits pour les peuples, tout gouvernement est jugé sur ses œuvres, et non sur son titre. Nul n'est dispensé de faire ses preuves de sagesse et de justice, pas plus la République de droit populaire que la Monarchie de droit divin. C'est en gouvernant et en administrant pour le plus grand bien du pays qu'on assure la durée d'un régime, qu'elle qu'elle soit l'étiquette. On a bien tort de croire que le temps est le préleveur des gouvernements nouveaux, et qu'il suffit de durer pour se consolider, ainsi que parait le croire notre impassible président de la République. Le temps ne consacre que les gouvernements justes, habiles et heureux. Jamais un gouvernement ne doit croire assuré de l'avenir, ni par le droit qui l'a fondé, ni par la nécessité qui l'a fait naître. Il est toujours tenu de bien faire et de réussir. Voilà ce que le parti républicain ne veut pas entendre.

« Malgré les écrasantes majorités qu'il obtient toujours pour les candidatures, il sent que la République repère peu à peu tout le terrain que la politique de ses sages conseillers lui avait fait gagner. Il en cherche la cause partout où elle n'est pas, dans le clercat, dans l'armée, dans la magistrature, dans la haute finance, dans la grande industrie, dans les familles princières. Il y a bien tout près de lui un foyer incendiaire qui lance de temps en temps ses bombes,

« On veut frapper le prince Napoléon pour ses paroles. Va-t-on frapper les princes d'Orléans pour leur silence? Pourquoi pas, disent les habiles du parti? Ce silence est plein de mystères; ils n'ont pas renoncé complètement à leurs espérances. Ils n'ont pas fait leur confession républicaine. Ils attendent. Est-ce assez odieux? Voilà des princes arrogants, on demande l'oubli de leur dignité et leur honneur. On entend qu'ils prêtent serment à la République, après l'abolition du serment. Ah! ils attendent. C'est la leur crime, je vous comprends, messieurs les Jacobins. C'est leur crime, parce que c'est votre danger. Vous voulez dire que, si par une cause quelconque, par sa faute surtout, la République venait à se trouver dans un mauvais cas, il y a, en France, des princes qui pourraient en profiter, pour leur compte ou pour le compte d'autrui, sans rien faire autre chose que d'attendre. Votre prévision n'est pas sans justesse.

« Vous ne voulez pas d'héritiers à la République, alors même qu'elle devrait mourir de sa belle mort. Disons plutôt de sa mort naturelle, vous supplérez de me confier vos chagrins, ce serait elle.

« Vous êtes sur le point de vous marier, reprit Fernande. Eh bien! monsieur, si vous parlez à votre fiancée de la générosité de cœur qui vous a fait prendre part à mes peines, vous pourrez en même temps la rassurer sur mon compte, lui apprendre que ces peines seront certainement passagères...

« En prononçant ces paroles, Fernande s'était mise à marcher doucement. Elle ne voulait pas prolonger l'entretien, mais elle ne voulait pas non plus le rompre d'une façon brusque et impolie, car le langage de ce jeune homme, inopportun peut-être, n'avait en définitive rien de blessant. Elle se proposait donc de ne pas s'y soustraire comme si c'eût été une offense, de faire quelques pas avec l'inconnu et de le quitter tout naturellement en le saluant au détour d'une allée.

« Mais soudainement elle poussa un cri étouffé, et s'accrocha instinctivement au bras de ce jeune homme pour ne pas tomber. « Que s'était-il donc passé? Qu'avait-elle donc vu ou entendu? Elle avait vu Jacques Pierlaud — ou plutôt le comte Hervé Brean, puisqu'elle connaissait son nom maintenant — s'avancer vers eux.

« Quant à l'inconnu il éprouva une vive joie au contact du bras de la jeune fille qui semblait s'appuyer volontairement sur le sien.

« Vous disiez, mademoiselle, reprit-il, que vos peines ne seraient que passagères. En êtes-vous assurée? — Oui, oui, balbutia Fernande. Elle était en proie à une dévorante terreur.

« Vous disiez, mademoiselle, reprit-il, que vos peines ne seraient que passagères. En êtes-vous assurée? — Oui, oui, balbutia Fernande. Elle était en proie à une dévorante terreur.

« Vous disiez, mademoiselle, reprit-il, que vos peines ne seraient que passagères. En êtes-vous assurée? — Oui, oui, balbutia Fernande. Elle était en proie à une dévorante terreur.

FEUILLETON DU 2 FÉVRIER — 23 —

Pauvre Fille

PAR HIPPOLYTE AUDEVAL

XIV

Le morceau de pain

Trois jours après, Fernande eût à traverser un jardin public s'arrêta sur un banc pour se reposer.

Ce n'était pas seulement la fatigue qui la contraignait à s'asseoir, elle avait faim et se sentait défaillir.

Ses ressources, fort minimes, et ne se composant de ce qu'elle avait en poche la nuit où elle avait été conduite chez la marquise, étaient épuisées.

La veille, en s'abstenant de manger, elle avait pu encore payer son gîte pour la nuit. Mais maintenant elle se trouvait sans asile et sans pain.

intéressante, et nous ne demandons pas mieux que de vous sortir d'embarras.

Mais Fernande avait très peu de relations. Elle s'était vouée à l'isolement à cause de sa naissance irrégulière.

Néanmoins elle avait quelques connaissances qu'elle s'était efforcée d'aller voir. Mais sa mise et ses traits amaigris plaçaient peu en sa faveur.

Quelques personnes la reçurent plus que froidement parce qu'elles soupçonnaient que la jeune fille était tombée par sa faute dans un état si minable.

D'autres, prévoyant des sollicitations impatientes, se hâtèrent de se lamenter abondamment sur leurs propres infortunes, afin d'enlever à Fernande toute velléité de raconter les siennes.

Fernande, d'ailleurs, était fière. Elle se fit juger impardonnable de s'abandonner à une lâche inertie, au lieu de lutter contre les rigueurs de sa destinée, mais elle n'avait jamais imploré qui que ce fût, et tout son être se révoltait, alors qu'il s'agissait de commencer.

Elle avait craint d'être importune chez le notaire et n'y était pas retournée. La froideur de ses connaissances, en la voyant après une longue absence, lui inspira la même crainte et elle ne multiplia pas ses visites.

défaillir d'inanition et son sourire s'accroissait d'une expression céleste.

« Que le monde est beau! se dit-elle. Qu'il ferait bon de mourir ici, sous les grands arbres, au milieu des fleurs, en arborant mes regards sur ce joli enfant qui joue! »

Puis Fernande eut peur. Mourir n'était rien; mourir la rapprochait de sa mère et de Dieu... Mais elle se dit qu'elle devait lutter encore. Et puis, attirer sur soi la curiosité publique, les commentaires, devenir en plein Paris l'héroïne d'un incident tragique... Oh! c'était trop horrible. Fernande essaya de se lever pour combattre le trépas.

« Elle ne put... Elle resta assise. Un bruit de voix la ramena, la força à réagir contre sa faiblesse physique.

C'était la jeune mère du banc voisin qui, tout en caressant son fils, le grondait doucement parce qu'il ne mangérait pas sa tartine.

« Elle ne put... Elle resta assise. Un bruit de voix la ramena, la força à réagir contre sa faiblesse physique.

C'était la jeune mère du banc voisin qui, tout en caressant son fils, le grondait doucement parce qu'il ne mangérait pas sa tartine.

Cela le gênait pour jouer et il lui tardait d'avoir fini.

« En revenant près de Fernande, il lui dit: — Voulez-vous partager? — Oh! non. — Pourquoi? J'en ai trop. Vous êtes comme moi, vous n'avez pas faim. Mais, pour me faire plaisir, prenez la moitié de ma tartine. Maman croira que j'ai tout mangé.

« La jeune fille secoua la tête pour refuser. Le petit Paul s'éloigna; puis, tout en marchant, il lui vint une idée. En se rapprochant de Fernande pour la troisième fois, il déposa près d'elle, sur le banc, la moitié du morceau de pain dont il avait tant de mal à se débarrasser. Puis il se sauva en courant, en poussant des cris de joie, et il se remit à jouer.

« Quelque temps après, sa mère Fernande, alors, fit un mouvement pour se lever afin d'échapper à l'irrésistible tentation qui s'emparait d'elle, mais elle resta, elle essaya furtivement deux farines brûlantes, elle prit le pain et le porta à ses lèvres.

« Les promeneurs étaient rares en cet endroit du jardin. On s'y trouvait isolé par des massifs de verdure.

Fernande fit lentement ce repas insensé. Tout en sentant renaitre ses forces, elle ne pouvait s'empêcher de se demander si c'était là le commencement du salut ou la trêve suprême accordée à une existence faiblement condamnée.

« Un enfant venait de lui donner un morceau de pain. Ce morceau de pain qui lui rendait la vie devait-il être le dernier? Elle avait à peine fini de manger lorsqu'elle vit une femme, un inconnu, parut devant elle.

« Vêtu avec une élégante simplicité, dis-

tingue de manières et de visage, il était d'ordinaire tout particulièrement remarquable par une sorte de grâce nonchalante et un peu d'indolence.

« Mais, ce jour-là et en ce moment, cette nonchalance n'existait plus; ce dédain lui avait été remplacé par une vive expression de sympathie.

« Il s'avança rapidement, s'assit près de Fernande et lui dit, sans même lui laisser le temps d'être étonnée: — J'ai tout vu, mademoiselle... J'étais là, je vous contempnais de loin. Vous êtes malheureuse, vous souffrez. Comment voulez-vous que je puisse jouir de ma richesse, si vous me refusez le droit de vous venir en aide? Je sais ce que vous allez me répondre. On n'accepte pas de services d'un inconnu. Il faudrait que je fusse votre père, votre ami! Cependant...

Fernande se leva.

« Je suis malheureuse, c'est vrai, dit-elle. Je viens même de recevoir l'aumône que Dieu m'envoyait par la main d'un enfant. C'est assez. C'est trop. Je n'ai besoin de rien, ni de personne. Ceux qui souffrent ont leur droit. C'est leur bien souverain. Il faut le leur laisser.

« L'inconnu lit un geste presque violent. — Je vous offense? s'écria-t-il. Dieu du ciel!... est-ce possible?... Je vous offense? — Non, monsieur, répliqua doucement Fernande. La preuve, c'est que je vous rejette.

« Oui, mais il vous tarde de vous en aller... Parce que je suis un jeune homme! ajouta-t-il avec une sorte d'explosion. C'est cela, n'est-ce pas? Une jeune fille ne doit pas causer avec un jeune homme!... Et qu'importe, mademoiselle? me faudrait-il donc des cheveux blancs pour avoir le droit de ne pas rencontrer une infortunée sans l'abréger? Mais je vais me marier, mademoiselle. Est-ce un titre suffisant? Si ma fiancée était ici, ce n'est pas moi qui

(4 suivre)